

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 192 / PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°132/PC-SGG du 11 Août 1964, portant organisation, fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune des Affaires Administratives du Dahomey ;
- VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

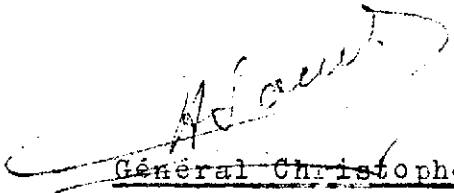
Article 1er - Mr François AFLOGAN, Administrateur, est nommé Inspecteur des Affaires Administratives.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 Avril 1966

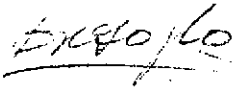
par le Président de la République,

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,


Général Christophe SOGLO

Amplifications :

PR 4 - DAI 2 - Ministères 10 - IAA 2
SGG 4 - Préfets 6 - DGF-DB-CF-DC-DI 5
Solde 2 - Trésor 4 - Intéressé 1 -
Gde.Chanc. 1 - JORD 1.


Nicéphore SOGLO